



Campagne réforme taxe d'habitation



Madame, Monsieur,

La réforme nationale de la taxe d'habitation, mise en œuvre de 2018 à 2020, concernera 80% des foyers fiscaux qui seront dispensés du paiement de la Taxe d'Habitation de leur résidence principale d'ici 2020.

Ce dégrèvement sera progressif et s'appliquera à hauteur de 30% dès 2018.

Le ministère de l'action et des comptes publics a mis en ligne sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/> un simulateur afin que chacun puisse projeter sa situation.

Veuillez trouver ci-joint un document présentant le simulateur TH et les étapes de la réforme :

📎 [Flyer_reforme_TH.pdf](#)